



Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 à 18 h 30

L'An DEUX MILLE VINGT

Le VINGT QUATRE SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, rue Paul Claudel, à huis clos sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, et Sylvie MAUTALEMENT,
Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoints.

Mesdames : BRESON Martine, DARET Audrey, DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, GAUDEFROY Sandrine, HERBLOT Corinne, NIVAL Anita, REYES Katia.

Messieurs : BAUDOIN Gilles, CONVERSAT Jean-Claude, FORTIER Didier, GUILLEUX Valentin, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Safia ALLAL donne pouvoir à Lahcen MIRI,
Carole DERUY donne pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX,
Marc BRODIN donne pouvoir à Sylvie MAUTALEMENT,
Jean-Charles LEFEVRE donne pouvoir à Jean-Luc LEDUC.

Marie-Pierre DUVAL et Jean-Luc LEDUC sont désignées assesseurs,
Lahcen MIRI est élu secrétaire de séance.

Murielle GIVRY, Directrice Générale des Services, forme le personnel administratif.

En début de séance, le Maire a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Pascal MANSUY, conseiller municipal, décédé le 22 septembre 2020.

Puis le maire a tenu à apporter des précisions sur la situation de la maison de santé, en déroulant point par point l'évolution du dossier, en partant de la mise à disposition des plateaux par la CARCT jusqu'à l'ouverture prochaine des locaux. Il a précisé en début d'allocution qu'il répondait également à une question de Madeleine GABRIEL, qui avait souhaité avoir des informations à ce sujet (mail de M. GABRIEL du 22.09.2020 portant sur une question posée au conseil municipal).

En préambule du conseil, le maire a demandé au conseil municipal s'il acceptait de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- N° 19 : avenant au marché de travaux de la MSP, lot n° 3 « électricité »,
- N° 20 : avenant au mandat de contrat public pour la création de la maison de santé.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, a accepté cette modification de l'ordre du jour (une voix contre et une abstention).

Puis le maire a présenté Bertrand VARIN, collaborateur de cabinet, recruté par le maire en date du 1^{er} septembre 2020,

Le Maire a, en outre, indiqué que la mairie avait également recruté un Directeur Général des Services, Jean-Baptiste SOUBIEUX, en remplacement de Murielle GIVRY qui quitte la collectivité.

Ensuite, le maire a informé le conseil municipal du nouveau dispositif lancé par l'Etat dans le cadre de la relance économique, et a indiqué que la mairie avait déposé un dossier à cet égard ; en effet, compte-tenu des aides qui pourraient être apportées, la réfection de la place de la république a été proposée à la sous-préfecture.

Enfin, le maire a fait part d'une visite qu'il a effectuée avec les adjoints sur le quartier du Parchet le mardi 22 septembre dernier, en présence du bailleur social « Clésence » ; les participants ont pu dialoguer sur les évolutions à amener dans ce parc locatif.

Puis sous la présidence du maire, le conseil municipal a :

- Adopté, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020,
- Décidé le remboursement de la taxe foncière aux commerçants et artisans de la commune, dans le cadre du plan de relance, suite à la crise sanitaire,
- Sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques,
- Voté une action renforcée de sortie de vacance, dans la mise en place de l'OPAH dans le centre-ville.,
- Voté une subvention communale au centre communal d'action sociale,
- Modifié le tableau des effectifs communaux pour le recrutement d'un attaché faisant les fonctions de Directeur Général des Services.
- Décidé de la majoration de l'indemnisation des heures complémentaires, pour les personnels à temps non complet,
- Autorisé le maire à signer une convention de transfert Compte Epargne Temps avec la Commune de Belleu, pour un personnel communal, quittant la collectivité,
- Autorisé le maire à signer une convention de transfert Compte Epargne Temps avec la Commune de Morzine-Avoriaz, pour un personnel communal ayant quitté la collectivité,
- Décidé d'adhérer à la Fédération des MJC pour le cinéma itinérant, que la commune souhaite mettre en place à partir de 2021,
- Accepté d'effectuer des travaux sur l'éclairage public suite à une dégradation,
- Décidé de modifier la composition des commissions municipales, suite à la démission d'un membre dans la commission « développement économique »
- Désigné un correspondant défense au sein du conseil municipal,
- Désigné un délégué communal au syndicat informatique AGEDI,
- Décidé d'admettre en non-valeur un titre de recettes de 2013 qui n'a jamais été honoré par son débiteur,
- Dénommé une nouvelle rue dans la commune (la voie nouvelle, créée dans le cadre des travaux de création des logement seniors),
- Décidé de céder des parcelles appartenant à la commune de Fère-en-Tardenois, sur le territoire de Sergy,
- Approuvé le compte-rendu annuel de la concession d'aménagement du quartier des grands prés, dans le cadre de la convention de mandat public avec la SEDA,
- Pris acte de l'octroi de la médaille de la ville au Docteur GALLAI, lors de son départ en retraite,
- Autorisé le maire à signer l'avenant au marché de travaux de la maison de santé, lot n° 3 « électricité »,
- Autorisé le maire à signer l'avenant au contrat de mandat public avec la SEDA pour la maison de santé, pour l'aménagement du 4^{ème} plateau.

La séance est levée à 19 h 45



Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX